

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT
Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale qui se tiendra en date du 05 mai 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mounir GRAJA.

A C T I F	Exercice 2 0 1 6			Exercice 2 0 1 5
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	5 219 511,766	2 239 943,593	2 979 568,173	1 836 630,980
AC14 Acomptes versés	1 540 165,312		1 540 165,312	2 605 492,068
	6 759 677,078	2 239 943,593	4 519 733,485	4 442 123,048
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	985 568,064	754 576,851	230 991,213	272 417,500
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	37 245,721	33 330,597	3 915,124	6 241,512
	1 022 813,785	787 907,448	234 906,337	278 659,012
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC312 Terrains et constructions d'exploitation (Actions des sociétés immobilières)	2 066 619,880	426 864,484	1 639 755,396	1 680 153,540
AC32 Autres Placements Financiers				
AC323 Parts dans les entreprises avec liens de participations	8 373 802,270	199 240,745	8 174 561,525	8 113 650,090
AC324 Bons et Obligations emis par les entreprises avec liens de participations	23 532 850,000		23 532 850,000	22 066 270,000
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	12 605 295,333	228 205,080	12 377 090,253	7 896 109,298
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	152 623 143,000		152 623 143,000	137 828 623,000
AC334 Autres prêts	4 400 817,564		4 400 817,564	3 523 231,934
AC335 Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	13 500 000,000		13 500 000,000	0,000
AC336 Autres	1 000,000		1 000,000	1 000,000
	217 103 528,047	854 310,309	216 249 217,738	181 109 037,862
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	36 807,182		36 807,182	98 154,500
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	6 656 067,182	56 788,448	6 599 278,734	4 009 970,418
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	37 911,742		37 911,742	20 687,620
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	20 375,187	19 611,189	763,998	12 622,838
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	11 098 910,844		11 098 910,844	9 116 174,167
AC633 Débiteurs divers	0,000		0,000	342 791,742
	17 850 072,137	76 399,637	17 773 672,500	13 600 401,285
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	1 529 820,924		1 529 820,924	7 187 864,551
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	937 757,092		937 757,092	1 479 679,525
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	7 004 393,917	46 745,326	6 957 648,591	6 389 714,008
AC733 Autres comptes de régularisation	1 304 625,197		1 304 625,197	4 341 929,191
AC75 Autres	191 318,355		191 318,355	191 672,229
	10 967 915,485	46 745,326	10 921 170,159	19 590 859,504
TOTAL DE L'ACTIF	253 704 006,532	4 005 306,313	249 698 700,219	219 021 080,711

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF DU BILAN AU 31 / 12 / 2016

	Exercice 2 0 1 6	Exercice 2 0 1 5
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Montant Net	Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	15 000 000,000	6 000 000,000
CP2 Réserves et primes liées au capital	2 955 871,461	4 168 266,368
CP4 Autres capitaux propres	4 435 590,599	3 172 527,846
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	22 391 462,060	13 340 794,214
CP6 Résultat de l'exercice	3 104 837,173	1 650 667,846
Total capitaux propres avant affectation	25 496 299,233	14 991 462,060
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres Provisions	350 000,000	350 000,000
	350 000,000	350 000,000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA320 Provisions d'assurance vie	206 905 433,305	189 369 740,541
PA330 Provision pour sinistres (vie)	7 980 701,728	5 955 029,929
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	3 099 541,167	2 810 767,042
PA360 Autres provisions techniques (vie)		
	217 985 676,200	198 135 537,512
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		
PA622 Autres	217 082,054	380 188,127
PA63 Autres dettes		
PA632 Personnel	10 783,666	10 837,813
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 310 893,463	2 689 518,695
PA634 Crédoiteurs divers	746 059,968	210 451,975
	4 284 819,151	3 290 996,610
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	1 581 905,635	2 253 084,529
	1 581 905,635	2 253 084,529
Total du passif	224 202 400,986	204 029 618,651
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	249 698 700,219	219 021 080,711

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE AU 31 / 12 / 2016

		2016			2015
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Notes					
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	+	50 978 425,858	1 055 803,443	49 922 622,415	37 478 103,747
		50 978 425,858	1 055 803,443	49 922 622,415	37 478 103,747
PRV2 Produits de placements					
PRV21 Revenus des placements	+	11 687 041,281		11 687 041,281	10 350 844,197
PRV23 Reprise de corrections de valeur sur placements	+	1 826 182,507		1 826 182,507	2 299 197,174
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	180 908,534		180 908,534	768 661,135
		13 694 132,322	0,000	13 694 132,322	13 418 702,506
TOTAL 1		64 672 558,180	1 055 803,443	63 616 754,737	50 896 806,253
PRV4 Autres produits techniques	+	6 785,228		6 785,228	12 518,796
		6 785,228	0,000	6 785,228	12 518,796
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés	-	31 113 231,784	255 967,552	30 857 264,232	21 731 433,137
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	-	2 314 445,924		2 314 445,924	2 758 291,251
		33 427 677,708	255 967,552	33 171 710,156	24 489 724,388
TOTAL 2		33 420 892,480	255 967,552	33 164 924,928	24 477 205,592
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie	-	17 483 334,413		17 483 334,413	16 290 150,433
CHV22 Autres provisions techniques	-	52 358,351		52 358,351	37 886,869
		17 535 692,764	0,000	17 535 692,764	16 328 037,302
CHV3 Participation aux bénéfiques et ristournes	-	51 226,316	416 451,769	-365 225,453	-473 031,372
		51 226,316	416 451,769	-365 225,453	-473 031,372
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	-	5 931 982,565		5 931 982,565	5 589 427,746
CHV42 Variation du montant des Frais d'acquisition reportés	-	541 922,433		541 922,433	-187 552,870
CHV43 Frais d'administration	-	1 588 746,055		1 588 746,055	1 477 461,897
CHV44 Commissions reçues des réassureurs	+		205 206,168	205 206,168	236 711,072
		8 062 651,053	205 206,168	7 857 444,885	6 642 625,701
TOTAL 3		25 649 570,133	621 657,937	25 027 912,196	22 497 631,631
CHV9 Charges de placements					
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	80 984,035		80 984,035	99 083,650
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	100 594,035		100 594,035	150 005,407
TOTAL 4		181 578,070	0,000	181 578,070	249 089,057
CHV10 Moins values non réalisées sur placements	-			0,000	0,000
TOTAL 5		0,000	0,000	0,000	0,000
CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-	1 395 886,284		1 395 886,284	846 369,623
TOTAL 6		1 395 886,284	0,000	1 395 886,284	846 369,623
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		4 024 631,213	178 177,954	3 846 453,259	2 826 510,350

ETAT DE RESULTAT AU 31 / 12 / 2016

	Notes	2 0 1 6	2 0 1 5
RTV Résultat technique de l'assurance vie	+	3 846 453,259	2 826 510,350
		3 846 453,259	2 826 510,350
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	1 395 886,284	846 369,623
		1 395 886,284	846 369,623
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	231 862,910	1 519 814,868
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements et de changes	-	31 381,960	
		263 244,870	1 519 814,868
PRNT2 Autres produits non techniques	+	42 498,326	8 724,487
		42 498,326	8 724,487
CHNT3 Autres charges non techniques	-	126 677,866	160 555,796
		126 677,866	160 555,796
Résultat provenant des activités ordinaires		4 894 915,133	2 001 233,796
CHNT4 Impôt sur le résultat	-	1 474 181,800	350 565,950
		1 474 181,800	350 565,950
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		3 420 733,333	1 650 667,846
PRNT4 Gains extraordinaires	+	0,000	0,000
CHNT5 Pertes extraordinaires	-	315 896,160	0,000
		315 896,160	0,000
Résultat extraordinaire		-315 896,160	0,000
Résultat net de l'exercice		3 104 837,173	1 650 667,846
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)	+	0,000	0,000
		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		3 104 837,173	1 650 667,846

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 / 12 / 2016 (METHODE DIRECTE)

	Notes	2 0 1 6	2 0 1 5
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
* Encaissements des primes reçues du réseau	+	47 321 055,193	35 379 082,668
* Encaissements des primes acceptations	+	46 932,588	23 138,831
* Décaissements des primes pour les cessions	-	2 529 842,341	358 390,186
* Sommes versées pour paiement des sinistres (Rachat, Rentes et Capitaux échus)	-	29 830 614,217	20 407 846,777
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-	83 677,571	
* Encaissements des sinistres pour cessions	+	327 755,622	14 953,454
* Commissions versées aux intermédiaires	-	3 643 873,522	1 772 823,352
* Commissions reçues sur les cessions	+	840 388,593	120 428,363
* Commissions versées sur les acceptations	-	-12 007,968	
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-	4 044 499,879	3 980 900,657
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	0,000	
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+	21 151,434	
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	154 630 555,918	147 650 004,588
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+	122 056 242,016	128 204 458,184
* Produits financiers reçus	+	11 800 919,008	2 990 888,691
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	0,000	
* Impôts sur les bénéfices payés	-	2 057 445,544	-44 313,346
* Autres mouvements	-	-1 334 831,689	-3 081 687,870
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-13 059 224,881	-4 311 014,153
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-		
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-		
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	+		
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-		
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		0,000	0,000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
* Encaissements suite à l'émission d'actions	+	8 000 000,000	
* Dividendes et autres distributions	-	599 900,000	
* Encaissements provenant d'emprunts	+		
* Remboursements d'emprunts	-		
* Variation des ressources spéciales	+		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		7 400 100,000	0,000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		0,000	0,000
Variation de Trésorerie		-5 659 124,881	-4 311 014,153
Trésorerie de début d'exercice		7 182 461,729	11 493 475,882
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE		1 523 336,848	7 182 461,729

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2016 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contre partie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

➤ Les postes du bilan

1. Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

Les actifs incorporels font l'objet d'amortissements annuels aux taux de 33.33%.

A partir du 01/01/2015 la société à commencer à amortir son logiciel métier « SOLIFE » en adoptant un taux d'amortissement de 14.286%.

2. Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. Par dérogation à la norme comptable NCT 5.

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport : 20 %

Mobilier de bureau : 20 %

Matériel de bureau : 20 %

Agencements, aménagements et installations : 15 %

Matériel informatique : 33.33 %

3. Placements

3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et par dérogation à la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Terrains : non amortis

Immeubles hors exploitation : 5%

Au 31/12/2016, les placements immobiliers de la société sont libres de toute sûreté ou servitude.

3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

3.3. Autres placements

3.3.1. Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées : cours moyen du mois de décembre

Actions non cotées : valeur mathématique au 31 décembre N-1

Parts d'OPCVM : valeur liquidative du 31 décembre

3.3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Cette catégorie de placements comporte les titres autres que les titres à revenu variable, et notamment les obligations à taux fixe ou variable, les obligations indexées, les titres participatifs, les titres de créance négociables, etc.

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

3.3.3. Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

3.4. Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

3.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

3.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

3.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

3.5. Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir)

3.5.1. Frais d'acquisition reportés

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

3.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (sur côte) soit d'un produit (décote).

3.6. Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

3.7. Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

3.7.1. Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déductions faite de la valeur actuarielle des primes futures à recevoir compte non tenu des chargements d'acquisition.

3.7.2. Provision pour frais de gestion

Cette provision est constituée en vue de faire face aux charges de gestion futures des contrats en portefeuille, dans la mesure où ces charges ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

3.7.3. Provision pour participation aux bénéfices et ristournes

Dans la mesure où les sommes dues au titre des participations aux bénéfices et/ou des ristournes n'ont pas encore été versées ou créditées aux assurés, la provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles, de dispositions réglementaires et/ou d'une décision de gestion et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

3.7.4. Provision pour sinistres à payer

Il s'agit de la dette de la société envers ses assurés au titre des sinistres, rachats, capitaux échus et arrrages de rentes à payer, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier.

Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) et tiennent compte des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques afférentes aux contrats concernés sont exclues des provisions mathématiques.

Le taux de chargement retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

3.7.5. Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est constituée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.

➤ Les postes des états de résultat

1. Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2. Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les charges du personnel et les autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition

II. Notes sur les postes du bilan

- Aucun élément du bilan n'a fait l'objet d'une quelconque réévaluation
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.

- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

➤ A1 : Actifs incorporels et actifs corporels

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2015	Mouvement 2016	Brut au 31/12/2016	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2016
logiciels	3 489 614,928	1 703 672,313	5 193 287,241	2 213 990,769	2 979 296,472
autres immobilisations incorporelles	26 224,525	0,000	26 224,525	25 952,824	271,701
logiciels en cours	2 605 492,068	-1 065 326,756	1 540 165,312		1 540 165,312
Total	6 121 331,521	638 345,557	6 759 677,078	2 239 943,593	4 519 733,485

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2015	Mouvement 2016	Brut au 31/12/2016	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2016
installations, agencements et aménagements	494 130,714	36 900,661	531 031,375	348 789,830	182 241,545
matériel de transport	101 173,050	-44 900,000	56 273,050	18 288,741	37 984,309
matériel de bureaux	25 705,406	41,800	25 747,206	25 166,632	580,574
matériel informatique	367 766,153	4 750,280	372 516,433	362 331,648	10 184,785
mobilier de bureaux	37 245,721	0,000	37 245,721	33 330,597	3 915,124
Total	1 026 021,044	-3 207,259	1 022 813,785	787 907,448	234 906,337

➤ A2 : Placements

Autres placements financiers

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2015	Mouvement 2016	Brut au 31/12/2016	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2016
placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 066 619,880		2 066 619,880	426 864,484	1 639 755,396
actions et autres titres à revenus variable (cotés)	2 219 533,201	3,450	2 219 536,651	130 490,131	2 089 046,520
OPCVM	0,000		0,000		0,000
SICAV	2 794 126,035	3 679 918,194	6 474 044,229	16,549	6 474 027,680
FCP	3 222 700,453	600 000,000	3 822 700,453	8 684,400	3 814 016,053
actions et autres titres à revenus variable (non cotés)	106 814,000	-17 800,000	89 014,000	89 014,000	0,000
obligations et autres titres à revenus fixes	137 828 623,000	14 794 520,000	152 623 143,000		152 623 143,000
Dépôt à terme	0,000	13 500 000,000	13 500 000,000		13 500 000,000
autres placements	3 524 231,934	877 585,630	4 401 817,564		4 401 817,564
	151 762 648,503	33 434 227,274	185 196 875,777	655 069,564	184 541 806,213

Participations et entreprises liées

1. Entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Au 31/12/2016, la société ne détient aucune participation répondant à la définition d'entreprise liée.

2. Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2015	Mouvement 2016	Brut au 31/12/2016	Amort. Et Prov.	Net au 31/12/2016
CLINIQUE EL AMEN BEJA	351 500,000		351 500,000	199 240,745	152 259,255
ENNAKL AUTOMOBILES	7 866 722,270		7 866 722,270		7 866 722,270
HOPITAL PRIVE EL AMEN	65 580,000		65 580,000		65 580,000
COMAR INVESTISSEMENT SICAF	90 000,000		90 000,000		90 000,000
Total	8 373 802,270	0,000	8 373 802,270	199 240,745	8 174 561,525

Le reliquat est constitué de dépôts à terme, d'obligation et de bons de trésors pour un montant de 23 532 850,000 dinars.

➤ A3 : Créances

Libellé	2015			2016		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	98 154,500		98 154,500	36 807,182		36 807,182
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	4 066 758,866	56 788,448	4 009 970,418	6 656 067,182	56 788,448	6 599 278,734
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	20 687,620		20 687,620	37 911,742		37 911,742
Personnel	32 234,027	19 611,189	12 622,838	20 375,187	19 611,189	763,998
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 116 174,167		9 116 174,167	11 098 910,844		11 098 910,844
Débiteurs divers	342 791,742		342 791,742	0,000		0,000
Totaux	13 676 800,922	76 399,637	13 600 401,285	17 850 072,137	76 399,637	17 773 672,500

• **Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :**

Le solde de la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes » qui s'élève à 6 656 067,182 dinars, correspond au solde net global des intermédiaires (agents, courtiers, bureau direct et succursales) en relation avec l'émission et le recouvrement des primes.

Les comptes des intermédiaires créditeurs doivent apparaître au passif du bilan dans la rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes ».

Par ailleurs, le rapprochement du solde comptable avec le solde extracomptable fait apparaître certaines différences qui méritent d'être justifiées et régularisées.

• **Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques**

La rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques » présente un solde de 11 098 910,844 dinars et se détaille comme suit :

Libellés	2016
Retenue - Receveur des finances	2 735 163,959
Impôts sur les sociétés	8 363 746,885
Totaux	11 098 910,844

Le solde du compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 2 735 163,959 dinars correspondent aux paiements des retenues à la source au titre des déclarations fiscales de 2016 et antérieures. Le solde de ce compte doit être fusionné avec les soldes des comptes de retenue à la source présentés au passif du bilan, pour un montant de 2 846 708,112 dinars au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **A4 : Autres éléments d'actifs**

Libellé	2015	2016
Caisse	7 071,539	6 342,123
Banques et chèques postaux	2 175 390,190	1 516 994,725
Effets à l'encaissement	5 402,822	6 484,076
Frais d'acquisitions reportés	1 479 679,525	937 757,092
Intérêts courus et non échus	6 389 714,008	6 957 648,591
Différences sur prix de remboursement	4 285 261,375	1 058 004,946
Charges constatées d'avance	56 667,816	246 620,251
Autres	191 672,229	191 318,355
Totaux	14 590 859,504	10 921 170,159

➤ **P1 : Capitaux propres avant affectation**

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2013 à 3 513 730,599 TND placés dans un comptes de réserves soumises à un régime fiscal particulier. Durant l'exercice 2016, on a prélevé un montant de 600 000,000 TND au titre de dividendes de l'exercice 2015 ce qui ramène le solde au 31/12/2016 à 2 913 730,599 TND détaillé comme suit :

Réserve pour toutes éventualités	3 513 730,599
Distribution dividendes exercice 2015	-600 000,000
Solde Réserves soumises à un régime fiscal spécial	2 913 730,599

NB : Au 31/12/2016, la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

Libellé	Solde au 31/12/2015	Réaffectation régime fiscal spécial	Affectation bénéfice 2015	Dividendes	Augmentation de capital	Bénéfice 2016	Solde au 31/12/2016
Capital social	6 000 000,000				9 000 000,000		15 000 000,000
Réserve légale	600 000,000						600 000,000
Primes d'émission	50 000,000						50 000,000
Réserve pour fonds social	568 187,521						568 187,521
Réserve pour toutes éventualités	4 600 746,693	- 3 513 730,599	1 650 667,846		-1 000 000,000		1 737 683,940
Réserves soumises à un régime fiscal spécial	1 521 860,000	3 513 730,599	0,000	-600 000,000	0,000	0,000	4 435 590,599
Réserve spéciale d'investissement	1 521 860,000						1 521 860,000
Réserve pour toutes éventualités	0,000	3 513 730,599		-600 000,000			2 913 730,599
Résultat	1 650 667,846		-1 650 667,846			3 104 837,173	3 104 837,173
Total	14 991 462,060	0,000	0,000	-600 000,000	8 000 000,000	3 104 837,173	25 496 299,233

(*) Le capital de HAYETT, au 31/12/2016, est composé de 150 000 actions dont le nominal s'élève à 100 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre	VN	Montant	%
COMAR	99 998	100	9 999 800	66,67%
AMEN BANK	37 500	100	3 750 000	25,00%
PGI Holding	7 500	100	750 000	5,00%
Autres	5 002	100	500 200	3,33%
TOTAL	150 000		15 000 000	100,00%

➤ **P2 : Provisions pour autres risques et charges**

La rubrique « Autres provisions techniques » totalise au 31 décembre 2016 un montant de 350 000 dinars contre 200 000 dinars soit une variation de 150 000 dinars.

La société Assurances HAYETT » a fait l'objet, au cours de l'exercice 2015, d'une vérification fiscale approfondie portant sur les exercices 2011-2012-2013 et 2014. Compte tenu de l'analyse du risque fiscal effectif et des éléments de défenses présentés dans la réponse de la société, la société a constitué ces provisions en couverture de ce risque.

➤ **P3 : Autres dettes**

Libellé	2015	2016
Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	0,000	0,000
Autres créances nées d'opérations de réassurance directes	380 188,127	217 082,054
Personnel	10 837,813	10 783,667
Etat, impôts et taxes retenues à la source	2 128 051,625	2 846 708,112
Etat, organismes sociaux	113 401,949	125 703,052
Etat, autres impôts et taxes	448 065,121	338 482,299
Créditeurs divers	210 451,975	746 059,968
Totaux	3 290 996,610	4 284 819,152

- La rubrique « autres dettes nées d'opérations d'assurances directes » présente un solde nul au 31 décembre 2016 au niveau du passif du bilan. Les comptes des intermédiaires créditeurs ont été présentés à l'actif du bilan dans la rubrique « autres créances nées d'opérations d'assurances directes ».
- La rubrique « Etat, impôts et taxes retenues à la source » présente un solde de 2 846 708,112 dinars et se détaille comme suit :

Libellé	2016
Retenue - IRPP	34 592,131
Retenue CGC - Agent	1 637,694
Retenue - Marchés	30 323,759
Retenue - Régime réel	52 089,911
Retenue - Régime général	2 690 764,617
Retenue - Jetons de présence	37 300,000
Totaux	2 846 708,112

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 2 846 708,112 dinars, correspond aux retenues effectués sur les paiements de 2016 et antérieurs au titre des salaires, marchés, jetons de présences et honoraires. Ces soldes doivent être fusionnés avec le compte « Retenue- Receveur des finances » qui s'élève à 2 735 163,959 dinars présenté à l'actif du bilan, au niveau de la rubrique « Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques ».

➤ **P4 : Autres passifs**

Libellé	2015	2016
Amortissements des différences sur prix de remboursement	1 321 468,581	783 383,325
Charges à payer	923 448,501	791 284,105
Produits constatés d'avance	8 167,447	7 238,205
Totaux	2 253 084,529	1 581 905,635

III. Notes sur les postes des états de résultat

➤ Ventilation des charges et des produits des placements

Libellé	2015	2016
revenus des participations	3 903 953,752	1 366 522,037
revenus des autres placements	8 627 719,917	11 591 515,656
autres revenus financiers	887 028,837	736 094,629
Total produits des placements	13 418 702,506	13 694 132,322
frais externes	23 474,241	5 935,330
autres frais	1 745 429,684	438 887,610
Total charges des placements	1 768 903,925	444 822,940

- Les produits financiers arrêtés au 31/12/2016 comportent 808 372,340 dinars de dividendes.

➤ Ventilation des charges de personnel

Libellé	2015	2016
salaires	1 838 021,417	1 940 595,309
charges sociales	328 548,210	389 219,857
autres	188 117,766	250 693,398
Total	2 354 687,393	2 580 508,564

➤ Charges de commissions

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux, courtiers et autres apporteurs afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice s'élèvent au 31/12/2016 à 3 418 342,396 dinars, contre 3 156 145,273 dinars au 31/12/2015.

➤ Impôts sur le résultat

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE) 4 894 915,133

I- REINTEGRATIONS		
- Provisions non déductibles		
+ Dotations aux provisions actions non cotées		101 199,706
+ Dotations aux provisions des SICAV		
- Provisions déductibles :		
+ Provisions pour dépréciation des actions cotées		224,460
- Moins-values des SICAV (à hauteur des dividendes)		100 594,035
TOTAL REINTEGRATIONS		202 018,201
II- DEDUCTIONS		
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution		76 168,209
- Reprise provisions des SICAV		219,526
	- Résultat fiscal avant déduction des provisions (B)	5 020 545,599
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:		

+Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées	224,460
- Résultat fiscal après déduction des provisions (B)	5 020 321,139
III- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES	
- Dividendes et assimilés. (2)	808 372,340
IV- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)	4 211 948,799
- Déduction pour réinvestissement exonéré. (2)	0,000
- Résultat imposable (code B/P)	4 211 948,799
IMPOT SUR LES BENEFICES	1 474 181,800
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE EXCEPTIONNELLE	315 896,160
- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 104 837,173

IV. Engagements reçus et donnés

	31/12/2015	31/12/2016
Engagements reçus		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	147 571,000	141 389,709
Engagements donnés		
avals, cautions et garanties reçus		
engagements de rachat de titres et d'actifs	147 571,000	141 389,709

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS DE LA SOCIETE « ASSURANCES HAYETT »
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES HAYETT » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I. Opinion du commissaire aux comptes

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES HAYETT » arrêtés au 31 Décembre 2016 et faisant apparaître un total bilan de 249 698 700 dinars, un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 3 104 837 dinars et un résultat technique vie bénéficiaire de 3 846 453 dinars.

a. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

b. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder l'expression de notre opinion.

c. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la société « ASSURANCES HAYETT » arrêtés au 31 décembre 2016 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES HAYETT » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 -2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la société « ASSURANCES HAYETT » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 10 avril 2017

Mounir GRAJA
Mounir GRAJA
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Imm. L'Emeraude 46 Tunis Appt A1.2
Montplaisir 1073 Tunis
Tél: 71 902 100 - Fax: 71 950 675

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les actionnaires de la société « Assurance HAYETT »,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de s'assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 200 du code des sociétés commerciales, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Par ailleurs nos travaux n'ont pas relevé l'existence des opérations entrant dans le cadre des conventions règlementées.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues au cours des exercices antérieurs à 2016.

Par ailleurs nos travaux nous ont permis de relever l'existence des opérations suivantes :

1. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité situés dans le complexe immobilier Ribat El Médina, 6ème étage, avenue des Martyrs, Place 7 novembre, Sfax, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 10 000 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2015.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2014 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 10 675 dinars hors TVA.

2. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition deux locaux nécessaires à l'exercice de son activité sis à l'immeuble AMMA, rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 7 200 dinars majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier juillet 2005.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier juillet 2004 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En septembre 2013 et suite à l'aménagement du RDC de l'immeuble, un nouveau contrat de location a été conclu avec la « COMAR ».

A cet effet, le loyer annuel a été révisé et porté à 21 992 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du 01 septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 24 650 dinars hors TVA.

3. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à sa disposition un espace à usage professionnel, situé au quatrième étage de l'immeuble AMMA rue sœur Joséphine Trocadéro – Sousse, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 6 000 dinars hors taxes majoré de 5% à chaque échéance annuelle, soit à compter du premier septembre 2014.

La location étant consentie pour une période d'une année commençant le premier septembre 2013 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les produits de loyers au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 6 725 dinars hors TVA.

4. Votre société a conclu avec la « COMAR » un contrat de location en vertu duquel elle met à votre disposition un espace à usage professionnel, situé au RDC et au 2ème étage de l'extension du siège de la COMAR situé à l'angle de l'avenue du Maghreb Arabe et la rue

Sindbad totalisant 917,86 m2, et ce, moyennant un loyer annuel hors taxe de 94 000 dinars majoré de 3% à chaque échéance annuelle à compter du premier Avril 2009.

Cette location est consentie pour une période d'une année commençant le premier Avril 2009 et renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les charges de loyers au titre de l'exercice 2016 se sont élevées à 135 424 dinars.

5. Conformément au contrat de location signé entre votre société et la société « COMAR », les frais de consommation d'eau, d'électricité, de nettoyage, de gardiennage de l'immeuble ainsi que les honoraires des contrats d'entretien et de maintenance périodique des installations à usage commun sont prises en charges par HAYETT proportionnellement à la surface occupée.

La quote-part constatée en 2016 par « HAYETT », au titre de ces frais, s'est élevée à 54 752 dinars.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

- Le Directeur Général, Mr Hakim BEN YEDDER, est nommé en vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 05 février 2015.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés à 500 dinars bruts par administrateur et par séance et approuvés par l'assemblée générale ordinaire.
- Les membres du comité d'audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire de 12 000 dinars approuvée par l'assemblée générale annuelle.

2. Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

	Directeur Général		Membres du conseil d'administration et comité d'audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	-	-	31 000	31 000
Total	-	-	31 000	31 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 avril 2017

Mounir GRAJA

Mounir GRAJA
Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
Insm. L'Emeraude de Tunis Appt A1.2
Montplaisir 1073 Tunis
Tél: 71 902.100 - Fax: 71 950.675